

GAST ÉPOUSE SÉROUDE

UX Deux spécialistes de la franchise, M^e Olivier Gast, avocat et Charles Séroude (Epac International), conseil en marketing, passent un contrat d'association. Objectif : offrir un «service complet» aux enseignes dans un univers de plus en plus réglementé et concurrentiel mais où le nombre de clients sérieux va se réduisant.